



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Paris, le 12 mars 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cas confirmés de listériose en lien avec le retrait-rappel des produits de charcuterie cuite de l'entreprise Drôme Ardèche Tradition

Appel à la vigilance des consommateurs

Dans le cadre de la surveillance des cas de listériose, les autorités sanitaires, en lien avec Santé publique France, ont identifié douze cas survenus entre octobre 2025 et janvier 2026, dont sept en janvier. L'âge médian des patients est de 81 ans. Parmi ces douze patients, deux décès ont été signalés chez des personnes de plus de 75 ans présentant des comorbidités.

Les enquêtes alimentaires et de traçabilité engagées par les services de l'Etat autour de ces cas ont conduit, le 24 février 2026, à suspecter des produits mis sur le marché par l'établissement Drôme Ardèche Tradition situé à Bourg de Péage (26). Un contrôle de l'établissement a été diligenté et des prélèvements officiels ont donc été réalisés par les services de la Direction départementale de la protection des populations de la Drôme. Au vu des constats effectués lors du contrôle, un arrêté préfectoral de suspension d'activité a été pris et l'entreprise a procédé au retrait et au rappel de tous les produits fabriqués sur le site, sous la supervision des services de l'Etat.

Les analyses menées par le Centre National de Référence (CNR) *Listeria* à l'Institut Pasteur ont permis, le 10 mars, de confirmer sur un produit de cet établissement la présence d'une souche

de la bactérie génétiquement similaire à celles identifiées chez les malades, ce qui permet de confirmer le lien entre ces cas et la consommation des produits de l'entreprise.

Les autorités sanitaires rappellent que les personnes qui détiendraient ces produits ne doivent pas les consommer.

La liste des produits concernés par les retraits-rappels est publiée sur le site gouvernemental RappelConso : <https://rappel.conso.gouv.fr/categorie/0/1/26.057.001>

Produits : caillettes, pâtés en croûte, autres charcuteries cuites

Marques commerciales : « Drôme salaisons », « Jules Courtial », ou sans marque commerciale

Marque de salubrité : FR 26.057.001 UE

Produits commercialisés entre le 17 janvier et le 28 février 2026

Recommandations sanitaires

Il est demandé aux personnes qui détiendraient les produits concernés de ne pas les consommer. Jusqu'à 8 semaines après la consommation, les personnes qui en auraient consommé et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête et des courbatures sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes.

Qu'est-ce-que la listériose ?

La listériose est une maladie due à la bactérie *Listeria monocytogenes*. Cette bactérie est très résistante dans le milieu extérieur et sa température optimale de croissance se situe entre 30 et 37°C. Sensible à la chaleur, elle est détruite après une cuisson de 30 minutes à 60°C. Elle est largement répandue dans l'environnement. On la retrouve ainsi dans le sol, l'eau, les végétaux et dans de nombreux réservoirs animaux. Elle peut être également présente dans l'environnement domestique (réfrigérateurs et congélateurs ménagers) du fait de sa capacité à se développer à basse, voire très basse température.

Pour en savoir plus :

- [Listériose - Ministère de la Santé, de la Famille, de l'Autonomie et des Personnes handicapées](#)
- [Point de situation sur les cas de listériose en lien avec la consommation de produits de charcuterie prêts à manger de l'entreprise Drôme Ardèche Tradition – Santé publique France](#)
- [Listériose | Santé publique France](#)
- [Listériose – Institut Pasteur](#)
- [Rappel de produits – suspicion de présence de listeria - Préfecture de la Drôme](#)

Contacts presse :

- Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire / ministere.presse@agriculture.gouv.fr
- Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Centre de crises sanitaires / alertes-presse@sante.gouv.fr
- Santé publique France / presse@santepubliquefrance.fr
- Institut Pasteur / presse@pasteur.fr